

ARRETE N° PREF/CAB/2020/16
conférant l'honorariat à Madame Françoise RAMOND,
ancien maire d'Epernon

La Préfète d'Eure-et-Loir
Officier de l'Ordre National de Mérite

Vu l'article 4, paragraphe 1, de la Loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires et adjoints ;

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que l'honorariat des fonctions de maire ou d'adjoint peut être conféré aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Vu la demande du 23 juillet 2020 de Monsieur François BELHOMME, maire d'Epernon, sollicitant l'octroi de l'honorariat au titre des fonctions que Madame Françoise RAMOND a exercées au service de la commune d'Epernon en qualité de maire.

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète, directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

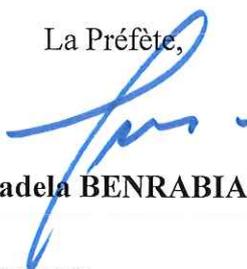
ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Françoise RAMOND, ancien maire d'Epernon, est nommée Maire Honoraire.

Article 2 : La Sous-Préfète, directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chartres, le 17 août 2020

La Préfète,


Fadela BENRABIA